

## REVUE DE PRESSE



Retombées presse de l'étude  
« Apport du big data et du digital pour les directions juridiques ».

## Sommaire

Mai 2017.....	3
Actu Juridique, Revue d'actu quotidienne de France 3 Le blog.....	3
Le Big data, outil prometteur pour les directions juridiques, Les Echos Business .....	4
Les débats du Cercle Montesquieu : Le directeur juridique acteur des innovations en entreprise, Les Affiches Parisiennes .....	6
Le digital au service du contentieux, Option Droit & Affaires.....	8
Le digital, un outil pour la résolution des conflits, Actuel Direction Juridique .....	9
Eight Advisory publie les résultats d'une étude sur l'apport du Digital et du Big Data pour les directions juridiques et lance un « Litigation Lab », Finyear .....	11



**Actu Juridique, Revue d'actu quotidienne de France 3 Le blog**

Publié le 09/05/2017

#Juridique

Le big data, outil prometteur pour les directions juridiques. S'ils ne sont pas particulièrement réputés pour leur appétence numérique, les directeurs juridiques commencent, malgré tout, à s'en emparer. Selon une récente étude réalisée par Eight Advisory (1), plus d'un directeur juridique sur deux (52 %) aurait entamé une réflexion à ce sujet, quand 20 % en sont déjà à la gestion de projet et 15 % à la mise en œuvre concrète. « C'est notamment le cas dans les grands groupes internationaux qui ont un cœur de métier très lié au digital, avec un important volume de données à gérer et à analyser », assure Céline Leroy, associée litigation & forensic au sein du cabinet de conseil. Si, très classiquement, pour 89 % d'entre eux, ce projet a trait à la gestion et à l'archivage des données ou encore à la gestion de l'établissement des contrats (56 %), un directeur juridique sur trois y songe pour améliorer son approche des contentieux. « Cette tendance a notamment été encouragée par la loi Lemaire qui prévoit la mise à disposition de toutes les décisions de justice, explique l'experte. Aux entreprises, ensuite, de se saisir de cette masse de données pour faire tourner des algorithmes. » (@EchosBusiness).

---

## Le Big data, outil prometteur pour les directions juridiques, *Les Echos Business*

Par Vincent Bouquet

Publié le 05/05/2017

Tendance Les juristes d'entreprise prennent conscience que l'analyse des données pourrait les aider à élaborer et affiner leurs stratégies contentieuses.

S'ils ne sont pas particulièrement réputés pour leur appétence numérique, les directeurs juridiques commencent, malgré tout, à s'en emparer. Selon une récente étude réalisée par Eight Advisory (1), plus d'un directeur juridique sur deux (52 %) aurait entamé une réflexion à ce sujet, quand 20 % en sont déjà à la gestion de projet et 15 % à la mise en œuvre concrète. « C'est notamment le cas dans les grands groupes internationaux qui ont un cœur de métier très lié au digital, avec un important volume de données à gérer et à analyser », assure Céline Leroy, associée litigation & forensic au sein du cabinet de conseil.

Si, très classiquement, pour 89 % d'entre eux, ce projet a trait à la gestion et à l'archivage des données ou encore à la gestion de l'établissement des contrats (56 %), un directeur juridique sur trois y songe pour améliorer son approche des contentieux. « Cette tendance a notamment été encouragée par la loi Lemaire qui prévoit la mise à disposition de toutes les décisions de justice, explique l'experte. Aux entreprises, ensuite, de se saisir de cette masse de données pour faire tourner des algorithmes. »

### **Des professionnels lucides**

Pour les 61 % de directeurs juridiques ayant déjà fait face, selon l'étude, à un contentieux qui aurait pu être évité grâce à une meilleure gestion de l'information existante, le big data pourrait s'avérer fort utile. Idem pour les 33 % qui estiment manquer d'informations pour affiner leurs stratégies contentieuses. « Sur certains dossiers, une analyse fine des décisions déjà rendues peut être cruciale pour sur-performer l'historique et comprendre pourquoi certaines décisions rendues ne l'ont pas été dans le sens attendu », précise Céline Leroy. Les juristes attendent du big data qu'il les aide prioritairement lors d'une rupture brutale de contrat (57 %), mais aussi en matière de concurrence déloyale (53 %) et de propriété intellectuelle (51 %), « soit autant de domaines où les volumes de données disponibles sont importants et où la modélisation est la plus simple grâce à des marges d'interprétation plus limitées », fait remarquer la spécialiste.

Pour autant, ce n'est pas un blanc-seing que les directeurs juridiques accordent au numérique. 61 % d'entre eux se disent préoccupés par les enjeux du droit à la conservation de l'information qu'il soulève, 41 % par une centralisation non souhaitée des données, et 27 % par le piratage et le hacking. Quant à son impact sur le contentieux, les professionnels du droit se montrent une nouvelle fois très mitigés : 39 % estime qu'il l'encourage, 37 % qu'il facilite la procédure contentieuse et seulement 30 % qu'il en réduit les coûts. « Avec la multiplication des plates-formes numériques qui invitent à engager des procédures, les directeurs juridiques craignent, logiquement, que les consommateurs soient plus

enclins à emprunter la voie du contentieux contre les entreprises », souligne Céline Leroy. Comme un nouveau revers de la transformation numérique.

(1) – « Stratégie contentieuse : quel apport du digital et du big data pour les directeurs juridiques ? ». Cette enquête a été réalisée auprès d'un panel de 75 directeurs juridiques issus d'entreprises de tailles et de secteurs d'activités variés.

---



## Les débats du Cercle Montesquieu : Le directeur juridique acteur des innovations en entreprise, *Les Affiches Parisiennes*

Par Kevin Hoffschir

Publié le 04/05/2017

**©AP Pour sa sixième édition, les Débats du Cercle Montesquieu confirment leur statut d'évènement incontournable pour les directeurs juridiques de tous horizons. Sous la présidence de Nicolas Guérin, le Cercle jouit aujourd'hui d'une reconnaissance accrue au sein de l'écosystème juridique français.**

Accueillis dans le prestigieux Hôtel des Arts et Métiers, les Débats du Cercle Montesquieu se sont articulés autour de quatre évènements, dont la présentation des résultats de l'étude Eight Advisory, la remise du Prix du Cercle 2017, ainsi que les multiples ateliers et tables rondes, temps forts de cette journée.

### **Le Prix du Cercle met à l'honneur la gouvernance des sociétés**

Sur 35 ouvrages sélectionnés, le comité de lecture en avait nommé trois pour le prix 2017, à savoir : Arbitrages dans les pays arabes et commerce international, par Nathalie Najjar (Lextenso Editions/LGDJ) ; Dérèglementation et professions du droit outre-manche, par Géraldine Gabdin-George (Editions Dalloz) ; Le guide de la gouvernance des sociétés, par Pascal Durand-Barthez (Editions Dalloz).

Le lauréat du Prix du Cercle 2017, remis par Sandra Lagumina, conseiller d'Etat, sera finalement Le guide de la gouvernance des sociétés, par Pascal Durand-Barthez, reconnu pour son expertise lucide des méthodes de gouvernances en entreprise.

Docteur en Droit et diplômé de Sciences Po Paris, Pascal Durand-Barthez a connu une longue carrière de directeur juridique, tout d'abord chez Alstom, de 1988 à 1996, puis chez Alcatel, de 1996 à 2006. Il devient ensuite avocat auprès du cabinet Linklaters, jusqu'en 2013, et occupe toujours, en parallèle, le poste de secrétaire général du haut comité de gouvernement d'entreprise (Afep-Medef).

Empreint d'une forte expérience au sein des cercles de directions, l'auteur qualifie son travail comme celui « d'un juriste d'entreprise ». Fort de ses 30 ans de carrière, l'ancien directeur juridique veut dédier son ouvrage « aux directeurs juridiques, mais aussi aux juristes, étudiants et administrateurs ». Comme son titre l'indique, l'ouvrage s'apparente à un guide pratique de la gouvernance d'entreprise, dont les règles ne cessent de se complexifier par l'accumulation de normes législatives et de droit souple. Affirmant « qu'il existe des lacunes chez les administrateurs », l'auteur défend sa démarche très pédagogique, rendant l'ouvrage accessible à toute personne intéressé par la gouvernance, au sein de sociétés cotées ou non ; praticiens ou étudiants.

« Le mot gouvernance est pratiquement ignoré depuis 10 ans », poursuit l'auteur. Or, selon lui, les responsabilités de plus en plus lourdes pesant sur le cercle de direction, et en particulier sur le directeur juridique, ne permettent plus aux administrateurs une telle ignorance de ces sujets. « Apprendre

la gouvernance est utile ces temps-ci » a-t-il martelé lors de son discours. Son ouvrage s'inscrit par ailleurs dans une démarche militante, en appelant à la création d'un « réel » certificat d'administrateur de société, celui proposé par l'IFA et Sciences Po n'étant pas considéré comme « suffisant ».

Bien que le choix d'un « guide » puisse paraître conventionnel, le comité de lecture a voulu mettre en relief l'importance fondamentale que revêt, peut-être pas une « bonne » gouvernance, mais une saine gouvernance d'entreprise, aux pratiques et règles adaptées. En adressant tout particulièrement son ouvrage aux administrateurs, Pascale Durand-Barthez promeut la dynamique de compliance au-delà du simple cadre de la direction juridique, pour atteindre l'ensemble de la sphère directrice d'une entreprise.

### **Le directeur juridique à l'heure du Big data**

Pointant « un décalage entre l'employabilité réelle du directeur juridique et sa perception », le Cercle, et notamment son président, prône régulièrement une démarche pédagogique envers les directeurs juridiques, confrontés à de profondes mutations professionnelles.

Suite à la publication de l'étude Day One, fin mars, sur l'employabilité des directeurs juridiques, le Cercle s'est porté acquéreur d'une nouvelle étude, menée par Eight Advisory. Intitulée « la prévention et gestion des contentieux : quel est l'apport du digital et du Big data », l'étude s'inscrit toujours dans la démarche voulue par Nicolas Guérin, à savoir sensibiliser les membres aux nouveaux enjeux de la profession.

Les résultats de l'étude, menée auprès des membres du Cercle, révèlent une réalité contrastée face aux nouveaux outils digitaux. Malgré la variété de ces outils (générateur de documents, consultation automatisée, prédictions statistiques), l'enjeu central soulevé par l'étude est la gestion de la donnée juridique.

Tandis que les données juridiques ne cessent de se densifier, les directeurs juridiques demeurent, en parallèle, soumis à une pression croissante, due aux nouvelles politiques de compliance. Les erreurs de traitement et de qualification deviennent donc plus difficiles à cerner, et plus lourdement sanctionnés par les administrateurs. En conséquence, 61% des sondés estiment avoir déjà rencontré un contentieux qui aurait pu être évité grâce à une gestion plus optimale de l'information. Sans apparaître comme centrale, cette donnée résonne néanmoins comme un appel lancé aux legaltech, seules entités aptes à traiter de très larges volumes d'informations dans les délais serrés qu'impose le marché.

Face aux nouveaux mécanismes numériques, trois directeurs juridiques sur cinq déclarent avoir les compétences requises à leur compréhension, une majorité rassurante en vue de l'adaptation nécessaire de la profession aux nouvelles méthodes de traitement. Cependant, deux sur cinq estiment ne pas avoir les outils nécessaires pour entamer cette mutation. Sans autre précision, cette donnée indique d'une part, la nécessaire mise à niveau du matériel informatique des directions juridiques, probablement variable selon l'entreprise, et d'autre part, l'acquisition d'outils analytiques (à l'instar de Predictice par exemple), encore en développement pour la plupart.

## Le digital au service du contentieux, *Option Droit & Affaires*

Par Coralie Bach

Publié le 04/05/2017

### Le d

**A l'occa  
a prés  
dans les  
gestion  
des don**

Source : Eight Advisory

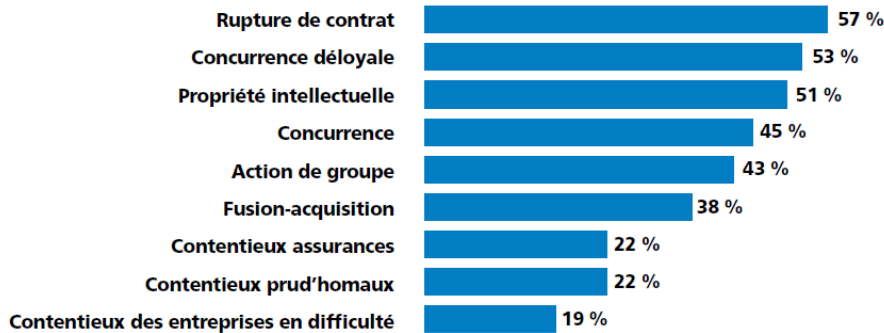
**M**enée à  
d'entr  
dresse un ét  
sein des dir

ainsi, 52 % des entreprises interrogées sont au stade de la réflexion tandis que 13 % d'entre elles n'ont pas encore abordé le sujet. Des projets sont toutefois en œuvre chez certains précurseurs. Sans grande surprise, ils concernent en premier lieu l'archivage et la gestion de données, puis l'établissement de nouveaux contrats. La gestion des contentieux demeure quant à elle encore marginale. Et pourtant, le digital offre des perspectives intéressantes en la matière : 61 % des personnes interrogées déclarent ainsi avoir déjà rencontré un contentieux qui aurait pu être évité grâce à une meilleure gestion de l'information ; et 57 % estiment pourtant qu'elles disposent de l'information nécessaire en interne. «Les entreprises génèrent une quantité d'informations considérable qu'il est ensuite difficile de qualifier, a souligné Céline Leroy, associée Litigation du cabinet Eight Advisory. La digitalisation permettrait de faciliter l'accès à cette information.»

#### Des contentieux facilités et plus nombreux ?

Une analyse optimisée des données s'avérerait particulièrement utile dans différents sujets de contentieux. Ainsi, à la question : «Pour vous, dans quel domaine du contentieux le big data peut-il vous aider ?», les directeurs juridiques répondent

Dans quels domaines le big data peut-il vous aider ?



**lvisory  
ata  
niser la  
urité**

is de contrat  
odéliser, car  
et», explique  
s, la concu-

rence déloyale (53 %), la propriété intellectuelle (51 %) et les autres sujets de concurrence (45 %).

Conscients des opportunités, les directeurs juridiques n'en restent pas moins prudents. Car en facilitant certaines procédures et en réduisant leur coût, le digital peut également contribuer à l'augmentation des contentieux. Enfin, les directeurs juridiques font part de leurs inquiétudes quant à la gestion des données : 61 % d'entre eux se disent préoccupés par les enjeux du droit à la conservation de l'information et 27 % craignent des problèmes de sécurité. Les outils digitaux conduisent en effet à centraliser les données sensibles à un même endroit, et exposent par là même à un risque de piratage et de hacking. Sans parler du risque encouru lors de procédures de discovery ou de contrôles opérés par les régulateurs.

Entre craintes et opportunités, le digital ne peut en tout cas être ignoré des directions juridiques qui vont continuer à faire évoluer leurs pratiques. Afin de suivre ce mouvement, Eight Advisory a d'ailleurs annoncé la création d'un «lab» afin d'analyser les implications du digital sur les contentieux, les arbitrages et les autres modes alternatifs de résolution de litige. Des collaborations ont ainsi été lancées avec différentes legal-techs françaises et européennes. ■

Coralie Bach



## Le digital, un outil pour la résolution des conflits, *Actuel Direction Juridique*

Par Olga Stancevic

Publié le 03/05/2017

Lors des Débats organisés par le Cercle Montesquieu le 25 avril à Paris, la société d'expertise juridico-financière Eight Advisory a présenté les résultats d'une étude sur l'apport du digital et du Big data dans la prévention et la gestion des contentieux. Aperçu.

Quelle valeur ajoutée peuvent apporter les outils digitaux, les bases de données et plus loin, l'intelligence artificielle, dans la gestion des conflits ? C'est sur fond de cette épineuse question que la société Eight Advisory a mené en début d'année, une étude auprès de 75 directeurs juridiques, afin d'y voir plus clair dans leurs pratiques numériques et leurs attentes.

### **Y recourir pour éviter les contentieux**

Premier constat : 61 % des sondés reconnaissent avoir déjà rencontré un contentieux qu'ils auraient pu éviter grâce à une gestion plus optimale de l'information. Céline Leroy, expert judiciaire, associée *litigation & forensic* chez Eight Advisory explique : « 52 % des directeurs juridiques ont initié un projet, ou sont en phase de réflexion, quant à un meilleur équipement informatique lié à la gestion du contentieux. Sans surprise, leurs outils actuels ont trait, à l'écrasante majorité, à l'archivage ou à la gestion des données, ou bien à la production de contrats ». Mais les outils d'aide à la décision restent minoritaires dans la profession, et seuls 33 % ont un projet d'équipement ou bénéficient réellement d'un outil de ce type dans le cadre de la gestion du contentieux. Plutôt sages, les directeurs juridiques reconnaissent à 57 % avoir la quantité d'informations suffisantes pour le traitement des litiges, tandis que 33 % font face à un manque d'infos et que 11 %, à l'inverse, pâtissent d'un excès d'informations qui entraîne alors un problème de qualification des données.

Et quand on leur parle de *Big Data*, les directeurs juridiques sont 57 % à estimer que celui-ci pourrait les aider dans la gestion des ruptures abusives de contrat, ou encore dans le traitement de la concurrence déloyale (53 %), de la propriété intellectuelle (51 %), de la concurrence ou encore des actions de groupe (45 et 43 % respectivement). En bas de l'échelle, le recours au *Big Data* n'est jugé utile qu'à 22 % dans le cas des contentieux prudhommaux, et à 19 % dans le cas des contentieux sur les entreprises en difficulté. Le Big Data étant perçu comme un moyen de recueillir et d'analyser une information très large.

### **Un potentiel effet multiplicateur ?**

Interrogés sur l'impact du digital sur le volume des contentieux, les sondés estiment à 58 % qu'il facilite les actions de groupe, voire même qu'il incite au contentieux (à 39 %), tandis que 37 % des sondés estiment qu'il facilite la procédure contentieuse et 30 % qu'il réduit les coûts. Les auteurs de l'enquête font notamment référence dans ce chapitre aux *legal tech*, qui se sont

multipliées ces derniers mois et tendent à changer la pratique du métier des juristes. Enfin, un recours massif au digital et au traitement des données n'est pas sans inquiéter la profession du droit : si les outils informatiques permettent de centraliser l'information en un seul point, les détenteurs de données s'exposent à de nouveaux risques, comme l'attaque de hackers, ainsi que des risques vis-à-vis d'une autorité de contrôle, comme par exemple l'Autorité de la concurrence. S'ils avaient le choix entre une meilleure information grâce au digital et la nécessité de se protéger d'une éventuelle action d'une autorité de contrôle, les sondés opteraient pour la deuxième solution. Le risque reste l'ennemi des directeurs juridiques

---



## Eight Advisory publie les résultats d'une étude sur l'apport du Digital et du Big Data pour les directions juridiques et lance un « Litigation Lab », Finyear

Reprise du CP diffusé par Eight Advisory

*Publié le 03/05/2017*

A l'occasion de la 6ème édition des Débats du Cercle Montesquieu (Association des Directeurs Juridiques), Eight Advisory a dévoilé les résultats de son étude exclusive intitulée « Stratégie contentieuse : quel est l'apport du Digital et du Big Data pour les directions juridiques ? »

Réalisée en direct auprès de 75 directeurs juridiques, provenant de tailles et secteurs d'activités variés, cette enquête confirme, à l'heure où se développent les Legaltech, l'enjeu que représente la révolution digitale en matière contentieuse.

Parmi les précieux enseignements que l'on peut en tirer, retenons notamment que près de 2/3 des sondés ont déjà fait face à un contentieux qui aurait pu être évité grâce à une meilleure gestion de l'information existante, et que près d'1/3 d'entre eux estime manquer d'informations pour la gestion de leurs contentieux.

Aussi à l'heure où, près de 57% des directeurs juridiques estiment que le Big Data leur sera utile en matière de rupture de contrat et 53% en matière de concurrence déloyale, la gestion des méga données se présente comme une véritable opportunité à laquelle chacun semble se préparer plus ou moins rapidement d'autant plus que les possibilités du big Data ne sont pas encore toutes envisagées. Ainsi, seulement 19% des répondants estiment que le big data peut-être utile dans le cadre de contentieux en difficulté alors même que Baker & Hostetler (cabinet d'avocats américain) a choisi d'avoir recours à l'intelligence artificielle d'IBM « Ross », pour traiter ces dossiers d'entreprises en difficulté.

Selon Céline Leroy, Associée Litigation du cabinet Eight Advisory, « le Big Data permettra ainsi de recentrer la valeur ajoutée des directions juridiques sur la stratégie des contentieux. Cette révolution digitale représente donc une formidable opportunité à saisir pour nos métiers du conseil financier en support des contentieux. »

S'il est indéniable en 2017 que le Digital est un enjeu majeur au sein des directions juridiques, il reste encore aujourd'hui cantonné à un stade de réflexion sur lequel les principaux dispositifs mis en place se restreignent à la gestion de la Data Interne existante. De la réflexion à la mise en oeuvre, à quand le grand saut des directions juridiques ?

Difficile de le prédire, d'autant plus que l'enquête nous révèle l'inquiétude des Directeurs Juridiques. Outre les opportunités qu'offrent le Digital, il génère de nouvelles problématiques, comme en témoignent les réponses des directeurs juridiques qui se disent « préoccupés », pour 61% d'entre eux, par les enjeux du droit à la conservation de l'information et, pour 27% par les enjeux du piratage et de l'hacking.

Pour pérenniser cette étude de l'impact du Big Data et du digital sur la stratégie contentieuse, Eight Advisory lance son « 8ALitigationLab ». Véritable observatoire des pratiques, il a pour objectif d'analyser et d'anticiper les implications du digital sur les contentieux, les arbitrages et autres modes alternatifs de résolution de litige.

Pour ce faire, Eight Advisory met en place des collaborations « R&D » avec les legaltech françaises et européennes dont l'objectif est de travailler sur les enjeux à venir, les outils de modélisation, l'évolution de la technologie appliquée aux contentieux, les modèles prédictifs et d'évaluation de préjudice et tous les apports du Big data pour les mois et années à venir.

Des études, livres blancs, conférences seront organisées afin de tenir informés nos clients (Directions juridiques et avocats) et leur faire bénéficier des réelles avancées du digital dans le cadre de leurs litiges.

---